



Observatoire départemental de sécurité routière



DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Ces données provisoires sont issues des remontées rapides des forces de l'ordre.

DONNEES GENERALES

Bilan du mois d'avril 2015

Avec 3 personnes tuées pour 20 accidents corporels, l'indice de gravité du mois d'avril 2015 est de nouveau très élevé. Par rapport à avril 2014, tous les indicateurs sont à la hausse.

<u>Les valeurs mensuelles</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité ¹
avril 2015	20	3	23	17	15,0
avril 2014	19	1	21	14	5,3
Variation 2014/2015	+ 1 ↑	+ 2 ↑	+ 2 ↑	+ 4 ↑	+ 9,7 ↑

Bilan des 4 premiers mois de l'année 2015

Le **début d'année 2015** est **moins meurtrier** que celui de 2014. Sur les quatre premiers mois de l'année, tous les indicateurs sont à la baisse par rapport à la même période de l'année précédente. On dénombre 8 personnes tuées contre 13 au même moment en 2014, ce qui représente une baisse de 38 %. L'indice de gravité est lui aussi en baisse.

<u>Les valeurs cumulées</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
2015	56	8	68	36	14,3
2014	70	13	78	44	18,6
Variation 2015/2014	- 15 ↓	- 5 ↓	- 12 ↓	- 7 ↓	- 4,3 ↓

1 L'indice de gravité correspond au nombre de tués pour 100 accidents corporels.

Comparaison de l'année 2015 aux 5 dernières années (2010 - 2014)

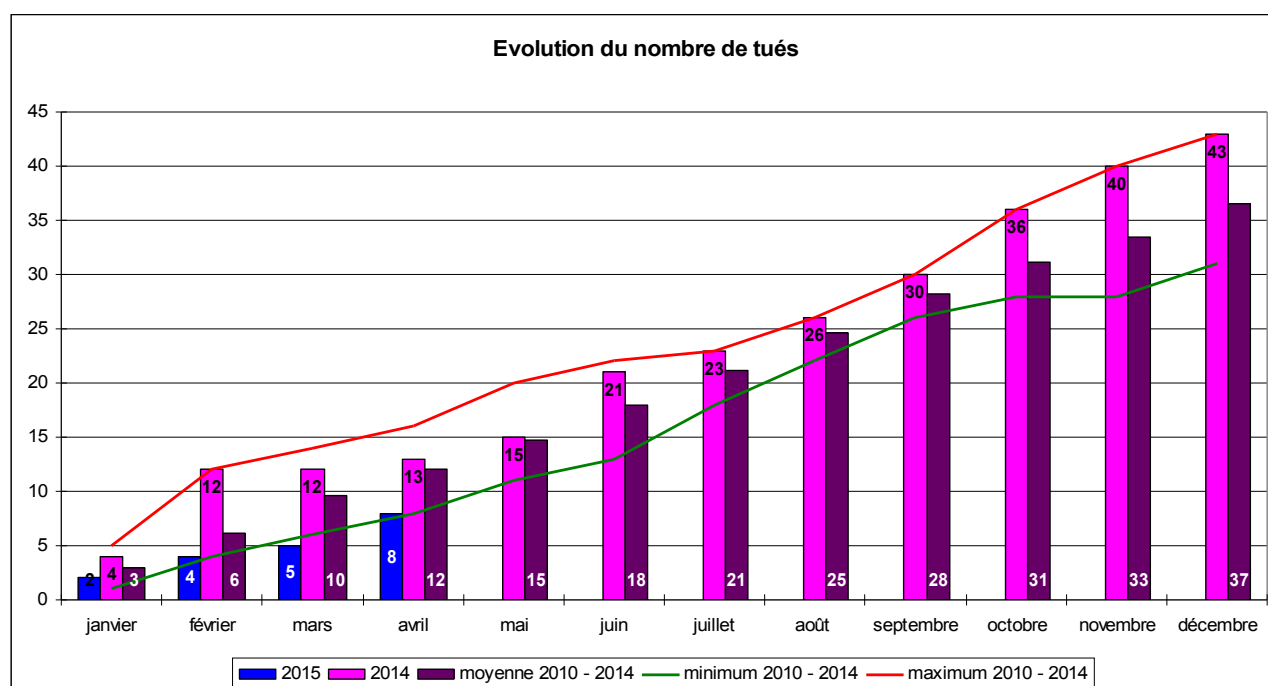
En moyenne, entre 2010 et 2014, le mois d'avril enregistre 21 accidents corporels et 28 blessés. Le mois d'avril 2015 enregistre sensiblement le même nombre d'accidents et de blessés.

En revanche, le nombre de tués d'avril 2015 est supérieur au nombre moyen de tués entre 2010 et 2014.

La comparaison entre le cumul 2015 et la moyenne des cumuls des 5 années précédentes **confirme la tendance à l'amélioration de ce début d'année.**

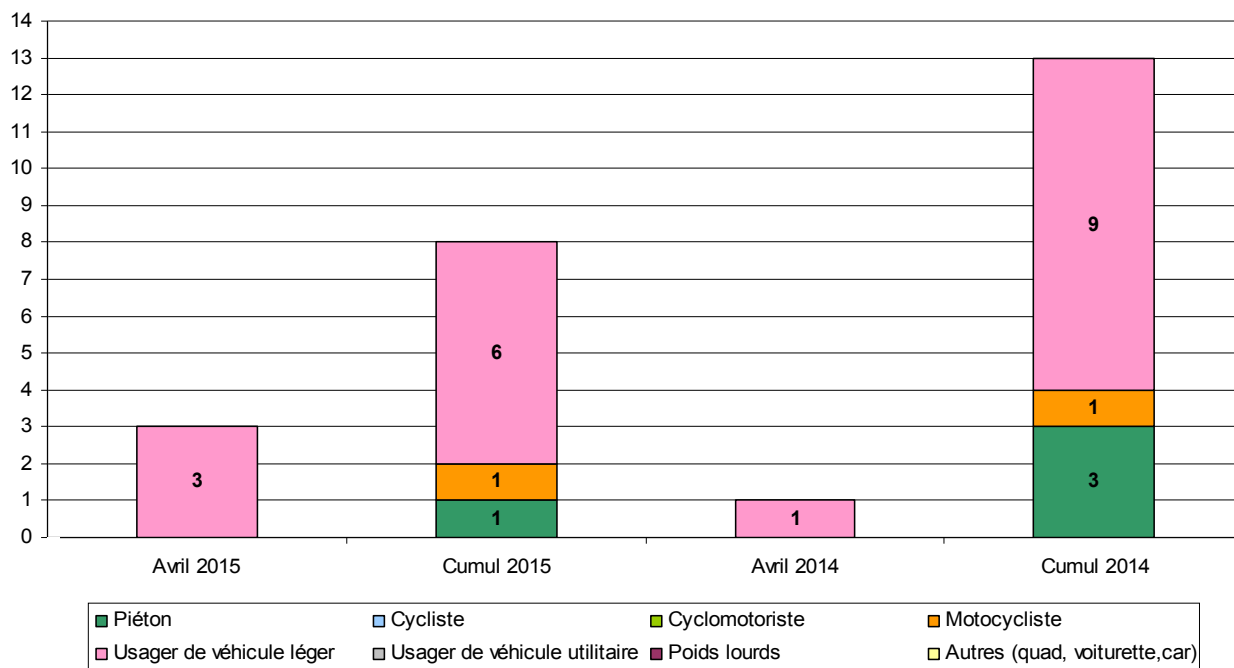
Les valeurs mensuelles	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
avril 2015	20	3	23	17	15,0
Moyenne des mois d'avril de 2010 à 2014	21	2	28	14	11,4
Variation 2015 / moyenne 2010 - 2014	- 1 ↓	+ 1 ↑	- 5 ↓	+ 3 ↑	+ 3,6 ↑

Les valeurs cumulées	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
Cumul 2015	56	8	68	36	14,3
Moyenne des cumuls annuels entre 2010 et 2014	85	12	107	44	14,1
Variation 2015 / moyenne 2010 - 2014	- 29 ↓	- 4 ↓	- 39 ↓	- 8 ↓	+ 0,2 ↑

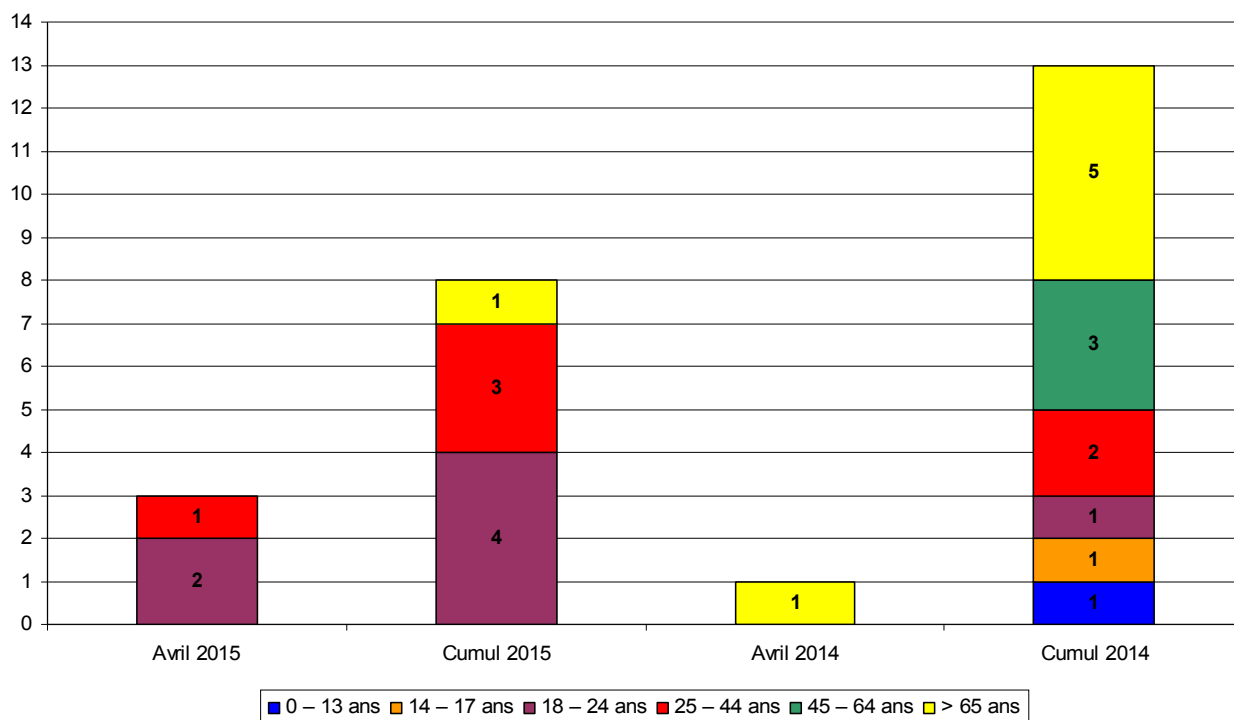


LES TUES

Répartition du nombre de tués par catégories d'usagers

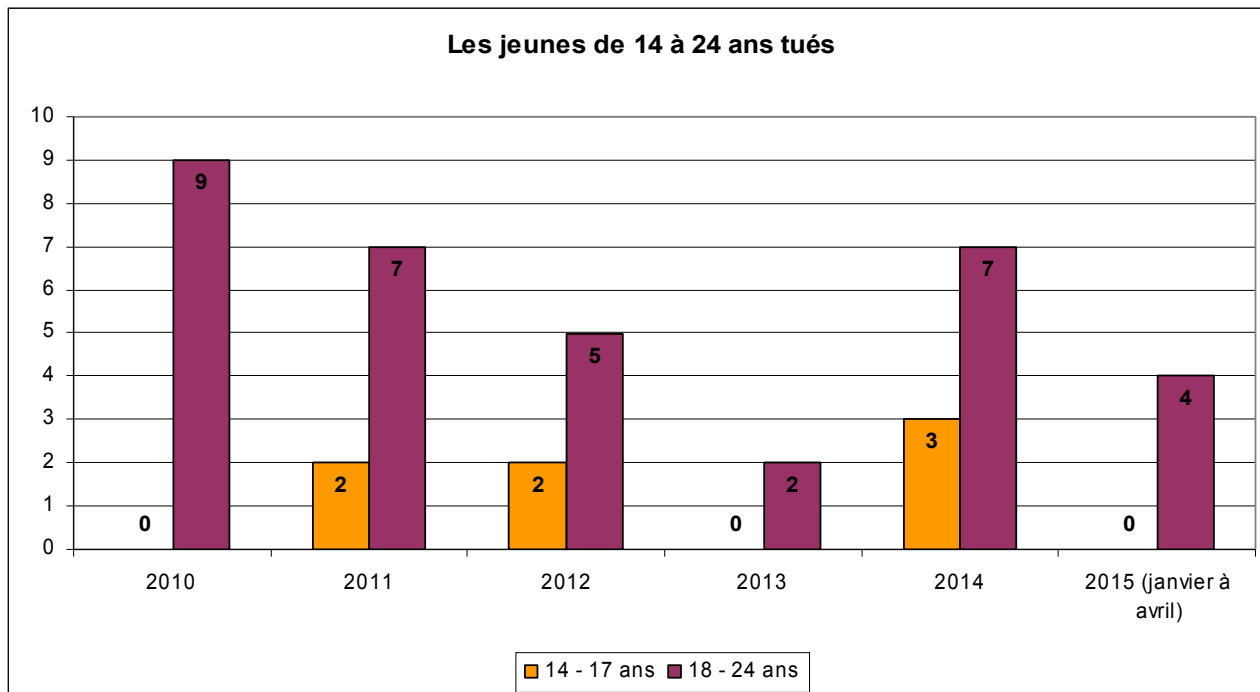


Répartition du nombre de tués par tranches d'âge

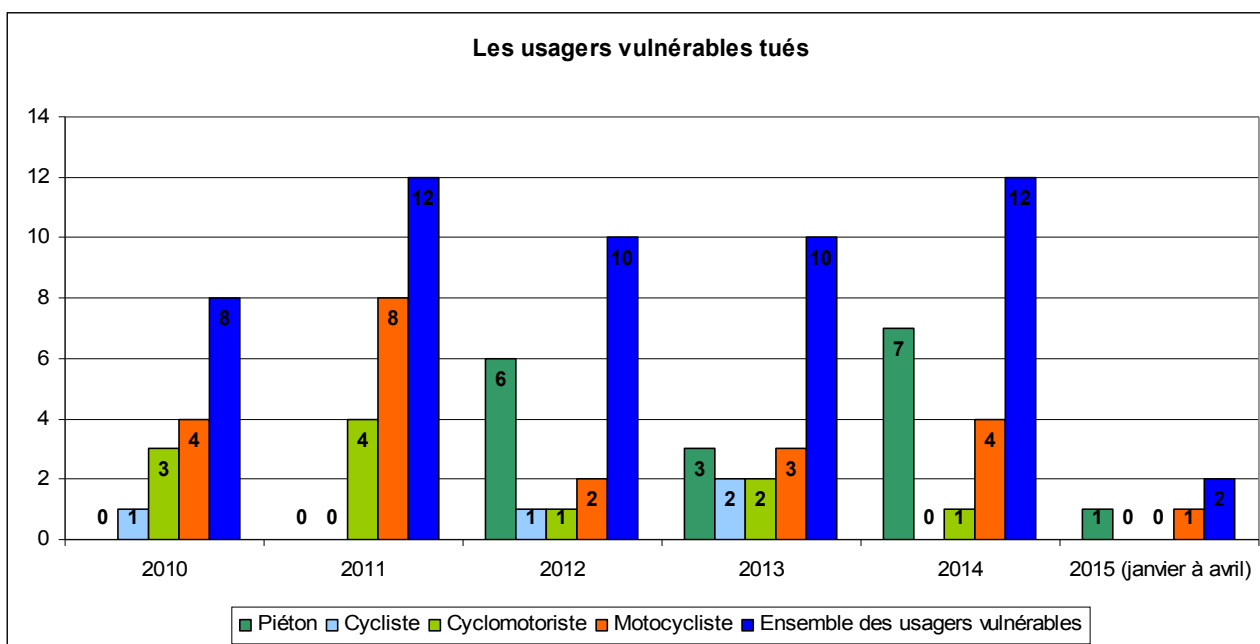


LES ENJEUX DU DGO

Les jeunes de 14 à 24 ans



Les usagers vulnérables



La vitesse

Les 24 radars « contrôles sanctions automatisés » (radars CSA encore appelés radars automatiques) ont relevé **6 018** excès de vitesse en avril 2015 (contre 3 539 en avril 2014).

Ces excès sont dans 95 % des cas des excès de moins de 20 km/h. Toutefois, 15 excès de plus 50 km/h sont à déplorer.

Depuis le début de l'année, les radars CSA ont relevé **18 068** excès de vitesse, contre 15 554 sur la même période en 2014.

Parallèlement, les forces de l'ordre organisent des contrôles inopinés sur l'ensemble des routes du département. En avril 2015, **1 051** excès de vitesse ont été relevés (contre 806 en avril 2014).

En 2015, les forces de l'ordre ont relevé **3 078** excès de vitesse contre 2 **551** en 2014 (soit une hausse de 21 %).

L'alcool, les stupéfiants et les autres addictions

Parallèlement aux actions de prévention organisées sur l'ensemble du département par tous les acteurs locaux de sécurité routière, les forces de l'ordre organisent de façon régulière des contrôles d'alcoolémie.

Des contrôles pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ont également lieu tout comme la verbalisation pour l'utilisation du téléphone portable au volant, véritable fléau à l'origine d'un accident corporel sur dix.

Activités des forces de l'ordre en avril 2015			
ALCOOL	Nombre de dépistages	8657	2 % des dépistages sont positifs
	Nombre d'infractions relevées	182	
STUPEFIANTS	Nombre de dépistages	95	72 % des dépistages sont positifs
	Nombre de dépistages positifs	68	
TELEPHONE	Nombre d'infractions pour circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur et ne constituant pas une aide à la conduite	158	